

GRDF vous aide dans votre projet de construction de
Maison au gaz naturel !

Avec notre partenaire le **Crédit Foncier**, découvrez un financement avantageux



Les équipements

de chauffage et eau chaude couplant gaz naturel et énergies renouvelables éligibles à la bonification accordée par GRDF



Chaudière à condensation + chauffe-eau solaire optimisé ou individuel :

Chaudière à condensation associée à une production d'eau chaude sanitaire solaire justifiant d'une production d'énergie renouvelable minimum de 5 kWhep/m².an.



Chaudière hybride :

Chaudière hybride assurant le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire justifiant d'une production d'énergie renouvelable minimum de 5 kWhep/m².an*.



Chaudière à condensation + panneaux photovoltaïques :

Chaudière à condensation associée à des capteurs solaires photovoltaïques justifiant d'une production d'énergie renouvelable minimum de 5 kWhep/m².an.



La chaudière à condensation + poêle à bois :

Chaudière à condensation associée à un poêle bois étanche justifiant d'une production d'énergie renouvelable minimum de 5 kWhep/m².an.



Chaudière à condensation + chauffe-eau thermodynamique électrique ou hybride :

Chaudière à condensation associée à un système de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique justifiant un COP** > 2 selon le référentiel de la norme d'essai prEN 16147.

*Attention, seuls les produits dont la pompe à chaleur électrique intégrée présente une puissance utile nominale strictement inférieure à 4 kW sont concernés. **Coefficient de performance. Crédits photos : Chaffoteaux et Arlogis - Viessmann - Atlantic

Qui peut en bénéficier ?

Les particuliers remplissant toutes les conditions suivantes sont éligibles à la bonification accordée par GRDF⁽³⁾



Maison individuelle

Construire une maison individuelle à usage d'habitation comme résidence principale, en France Métropolitaine, en zone desservie en gaz naturel.




RT 2012

Remplir les conditions imposées par la RT 2012 (réglementation thermique qui s'applique pour tout permis de construire déposé après le 1^{er} janvier 2013).



Constructeurs partenaires


Construire sa maison individuelle avec l'un de nos constructeurs de maisons individuelles partenaires. Liste complète disponible sur : projet-gaz.grdf.fr

 Le constructeur vous remettra l'engagement de conformité des équipements installés pour le dossier de souscription.



Équipement gaz naturel

Choisir d'installer, de manière ferme, un équipement de chauffage / eau chaude au gaz naturel.

 La copie du lot de chauffage du contrat de construction ou le devis d'un professionnel du gaz doit être remis dans le dossier de souscription.

⁽³⁾Dans la limite des 1000 bonifications de prêts par GRDF disponibles entre le 1^{er} janvier 2018 et le 15 décembre 2018 (date limite de dépôt de dossier complet de souscription auprès du Crédit Foncier).

Profitez d'un prêt à taux privilégié proposé par notre partenaire Crédit Foncier

Le Crédit Foncier, spécialiste du prêt immobilier, vous propose un prêt à taux avantageux grâce à la bonification de GRDF, concourant à financer votre projet de construction de maison.

Pour toute construction de maison comportant une installation d'équipement de chauffage au gaz naturel, **vous pouvez souscrire un prêt spécifique auprès du Crédit Foncier et bénéficier d'une contribution financière de GRDF, qui permettra la prise en charge totale ou partielle des intérêts de ce prêt.**

Les + de ce prêt bonifié



- Un prêt de 8 000 €
- Un taux fixe privilégié
- La possibilité de ne rien payer jusqu'à la livraison de votre maison hors cotisations d'assurance⁽¹⁾
- Pas de garantie ni de frais de dossier

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

⁽¹⁾Période préalable à l'amortissement du prêt et d'une durée maximum de 24 mois. Elle s'ajoute à la durée du prêt.

Le Crédit Foncier peut également financer l'intégralité de votre projet

Le Crédit Foncier peut, sous conditions, financer l'intégralité de votre projet. Cette formule, combinée au prêt du Crédit Foncier bonifié par GRDF, peut vous permettre d'accéder plus facilement à la propriété :

- en réduisant le coût total de votre opération puisqu'une partie du montant de votre prêt sera à taux bonifié ;
- ou en augmentant votre enveloppe budgétaire⁽²⁾.

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès d'un conseiller Crédit Foncier ou sur www.creditfoncier.fr



CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - S.A. au capital de 1 331 400 718,80 € - Siège social - 19, rue des Capucines - 75001 Paris - Bureaux et correspondances : 4, quai de Bercy - 94224 Charenton Cedex - RCS Paris n° 542 029 848 - courtier en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours, la vente est subordonnée à l'obtention du prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

Sous réserve d'acceptation du dossier par le Crédit Foncier. ⁽²⁾Le prêt à taux privilégié est un prêt amortissable à taux fixe pendant toute la durée du contrat, bonifié par GRDF, sous conditions «d'éligibilité du dossier».

Vous souhaitez en savoir plus...

... sur les conditions du prêt

Consultez le site www.creditfoncier.fr pour trouver l'agence la plus proche de votre domicile et contacter un conseiller Crédit Foncier



... sur nos constructeurs partenaires
ou les équipements gaz naturel :



Rendez-vous sur
projet-gaz.grdf.fr



Appelez directement un conseiller GRDF au
SERVICE CLIENT

 **N°Cristal** 09 69 36 28 59

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi de 8h à 20h
et le samedi de 9h à 18h

Quel que soit votre fournisseur.
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF - Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros
Siège social : 6, rue Condorcet 75009 Paris - RCS Paris 444 786 511

GRDF
GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE